

TARIF TRANSACTIONS IMMOBILIERES**HONORAIRES T.T.C. (TVA à 20% incluse)**

IMMEUBLES OU TERRAINS	
HONORAIRES	PRIX COMPRIS ENTRE
Honoraires Minimum	Jusqu'à 30 500 €
9,50%	30 501 € à 60 000 €
8,50%	60 001 € et 90 000 €
8,00%	90 001 € et 150 000 €
7,50%	150 001 € et 250 000 €
7,00%	250 001 € et 350 000 €
6,00%	350 001 € et 500 000 €
5,00%	supérieur à 500 001 €

HONORAIRES MINIMUM : 3500 €

Honoraires à la charge du vendeur si mandat de vente.

Honoraires à la charge de l'acquéreur si mandat de recherche.

Prix estimation : sur devis (Fonction du bien et de la situation)**TARIF LOCATIONS (hors saisonnier)**

Conformément à la loi ALUR de 2014	BAUX A USAGE D'HABITATION (Principale, Secondaire et meublée) - Zone très tendue : 12 euros par mètre carré - Zone tendue : 10 euros par mètre carré - Autres communes : 8 euros par mètre carré ETAT DES LIEUX : 3 euros par mètre carré
	Ces honoraires sont à la charge de chacune des parties AUTRES BAUX DE DROIT COMMUN (garage, parking, etc...) 17% du loyer annuel hors charges, à la charge du locataire BAUX A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL : 10% TTC du loyer triennal hors charges A la charge du preneur sauf accord conventionnel
HONORAIRES MINIMUM : 100 euros TTC	

TARIF GÉRANCE LOCATIVE**7,5 % H.T. du quittancement, soit 9% TTC du quittancement (TVA à 20%)****OPTION GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS ET DÉTÉRIORATION IMMOBILIERE :**

4,2% du quittancement

OPTION VACANCES LOCATIVES

2,5% du quittancement